

Tarif des douanes

billots de cèdre ont protégé la compétitivité de l'industrie canadienne et les mesures tarifaires ont démontré que les États-Unis ne peuvent prendre des initiatives protectionnistes sans qu'il ne leur en coûte quelque chose.

Toutefois, je suis certain que les députés se souviendront que, dans son discours du budget du 18 février, le ministre des Finances (M. Wilson) avait annoncé que le volet tarifaire de la réaction gouvernementale serait abandonné après avoir servi à illustrer la réaction éventuelle du Canada à des initiatives protectionnistes de la part des États-Unis. Il a ainsi annoncé le rétablissement à compter du 19 février des droits de douane qui étaient en vigueur immédiatement avant le 6 juin 1986.

Puisque la mesure législative visant à donner force de loi à la motion de juin dernier n'a pas été étudiée par le Parlement, ce projet de loi tend à modifier le Tarif des douanes de manière à faire entrer en vigueur à compter du 9 juin 1986 des augmentations de droits de douane visant certains numéros tarifaires. Il tend également à rétablir à compter du 19 février des droits de douane qui étaient en vigueur avant le 6 juin de l'an dernier.

[Français]

Enfin, madame la Présidente, ce projet de loi prévoit un certain nombre d'importantes modifications techniques au tarif des douanes et à la Loi sur l'exonération de droits. Il s'agit notamment de faire concorder les versions anglaise et française de ces lois.

[Traduction]

Les députés seront sans doute également intéressés d'apprendre que deux des modifications techniques apportées au Tarif des douanes correspondent à des recommandations du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

En conclusion, les modifications qu'apporte ce projet de loi aux numéros tarifaires concernant les produits fabriqués au Canada et les autres et à certains numéros par le biais desquels s'est articulée la riposte canadienne à l'initiative des États-Unis visant les bardeaux de cèdre, concrétisent des décisions importantes en matière de politique commerciale. Le projet de loi apporte également une réponse aux besoins nouveaux des fabricants canadiens et aux recommandations du comité mixte. Pour ces raisons, le projet de loi mérite d'être appuyé et d'être étudié dans les meilleurs délais par tous les députés.

● (1210)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Madame la Présidente, je vais suivre l'exemple du ministre et me contenterai de faire des observations succinctes sur le projet de loi. Si je faisais partie du gouvernement conservateur, je voudrais garder mes observations aussi brèves que possible, car la mesure à l'étude est la conséquence de ce que l'on ne peut décrire que comme la grande retraite des bardeaux de cèdre. C'est là un des épisodes les plus honteux du gouvernement actuel qui a atteint de nouveaux sommets dans le domaine depuis deux ans et demi.

On se rappellera l'époque où la Chambre retentissait des paroles courageuses du premier ministre (M. Mulroney) qui annonçait que le gouvernement allait prendre des mesures de représailles énergiques et percutantes contre la décision américaine déraisonnable d'imposer un droit de 35 p. 100 sur notre industrie du bardeau de cèdre. Les Américains en tremblaient

de peur dans l'expectative. C'est là-dessus que le ministre des Finances (M. Wilson) annonça hardiment que le gouvernement allait imposer de nouveaux droits sur les sachets de thé, les arbres de Noël et bien sûr les livres.

On s'est alors demandé ce que les conservateurs pouvaient bien avoir dans la tête pour empêcher les gens de s'amuser. Le gouvernement frappe maintenant d'une taxe les amateurs de télévision. Il frappe encore d'une nouvelle taxe ceux qui font à leur grand-mère le plaisir de converser avec elle par interurbain. Tout cela a bien sûr commencé avec la taxe sur les livres. Je le comprendrais s'il s'agissait d'une conspiration insidieuse visant à répandre l'analphabétisme au Canada. Le gouvernement estime, je le présume, que moins les gens savent ce qui se passe, moins ils le critiqueront.

Or, croyez-le ou non, le ministre des Finances a recouru à cette taxe parce que, dans sa logique, on peut riposter à une mesure complètement injuste, stupide et inappropriée de la part du président des États-Unis en frappant les livres d'une taxe qui a pour effet d'augmenter considérablement les coûts des éditeurs canadiens. En fait, cette mesure a mis le secteur en danger.

Ce fut l'un des épisodes les plus bizarres de cette histoire. Dans son masochisme, le ministre des Finances pense, en imposant des droits de douane sur les livres, la télévision par câble ou les croustilles taco, qu'il suffit que les Canadiens se flagellent pour qu'ils soient purifiés. Ils sont censés se sentir mieux s'ils paient plus cher certains petits plaisirs de la vie. C'est une sorte de privation puritaine.

Nous ne pouvons que nous réjouir ce matin du fait que le gouvernement ait été encore une fois obligé de se corriger lui-même. Une fois de plus, il bat en retraite et il essaie de brouiller les pistes et de corriger une erreur vraiment stupide. Nous appuierons évidemment cette loi parce que nous avons dit depuis le début que ces représailles ne rimait à rien. On ne peut s'empêcher de penser que le ministre des Finances a les réflexes lents parce qu'il lui a fallu six ou huit mois pour arriver à la même conclusion.

Avant de terminer, je tiens à dire qu'il y a une leçon à tirer de cela. On n'en parle pas souvent à la Chambre, mais les droits de douane ont du bon. Ils peuvent être un instrument de politique économique très utile et ils peuvent jouer un rôle très important dans la politique économique industrielle si on les utilise d'une façon éclairée, innovative et sensée. Les députés conservateurs disent, en bombant le torse, qu'ils essaient de créer une zone de franchise douanière entre le Canada et les États-Unis.

● (1220)

Nous avons vu les efforts pitoyables que le ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) a faits la semaine dernière pour défendre l'indéfendable en disant que le gouvernement allait maintenir les sauvegardes du Pacte de l'automobile tout en éliminant les droits de douane sans jamais conclure logiquement que s'il n'y a pas de droits, il n'y a pas de sauvegarde. La ministre du Commerce extérieur était incapable d'effectuer cette petite déduction. Je comprends pourquoi. Comme nous le savons, le négociateur en chef américain et elle ne sont pas en bons termes et ont peut-être de la difficulté à discuter de ces questions.